



Le 29 novembre 2023

RAPPORT SUR LE PROJET DE LOI N°1082

PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL PRIMITIF DE

L'EXERCICE 2024

(Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale :
Monsieur Franck JULIEN)

Le projet de loi n°1082 portant fixation du budget général primitif de l'exercice 2024 a été déposé au Conseil National le 29 septembre 2023. Il a été renvoyé, lors de la Séance Publique du 12 octobre 2023 devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Ce projet de loi de budget, prévoyant 2,046 Milliards d'Euros de recettes et 2,060 Milliards d'Euros de dépenses pour un résultat déficitaire de -14 Millions d'Euros, a été abordé par les élus dans un contexte singulier.

Dans une attitude responsable, le Budget rectificatif de l'année en cours a été adopté par le Conseil National. Cependant ces derniers ont clairement fait part au Gouvernement de leurs préoccupations quant à plusieurs sujets clés pour les politiques publiques de notre Pays, portant notamment sur le présent Budget Primitif 2024.

Ce positionnement avait pour objectif de mettre en lumière plusieurs difficultés, tout en se plaçant dans un climat de dialogue, pour parvenir au consensus dont on sait qu'il est essentiel à la bonne marche des Institutions.

Devant l'écart entre les intentions du Gouvernement et les positions portées par notre Assemblée, notre Présidente avait même déclaré : « *L'heure est grave* ».

Mais comme le disait Albert Camus : « *La situation était grave, mais qu'est-ce que cela prouvait ? Cela prouvait qu'il fallait des mesures encore plus exceptionnelles* ».

L'étude de ce texte s'est déroulée dans des circonstances exceptionnelles. Suite au vote du Budget rectificatif 2023, le Conseil National a décidé de ne pas adresser au Gouvernement de liste de questions relatives au Budget Primitif avant les Commissions Plénières d'Etude (CPE) budgétaires, comme cela est le cas habituellement.

De même, ces séances privées ont été réorganisées pour qu'elles portent sur des thématiques ciblées.

Ces thèmes, importants pour l'avenir de la Principauté, ont été au cœur de débats souvent contradictoires entre le Gouvernement et le Conseil National.

Les CPE, spécifiquement dédiées à chaque domaine clé, ont permis de mettre en avant les points de vue respectifs des deux Institutions. A ce titre, les échanges ont été marqués par des désaccords sur certains sujets, et d'autres ont permis d'éclaircir plusieurs zones d'ombre autour notamment de certains investissements et de choix budgétaires. De même, les échanges ont permis de dégager des amorces de solutions qui doivent encore être confirmées dans les faits par le Gouvernement

L'atmosphère de ces réunions n'a pas été constamment sereine, parfois même très tendue, reflétant la complexité et l'enjeu des discussions.

A l'heure de l'adoption de ce rapport, tous les sujets n'ont pas encore trouvé de réponses définitives. Les débats que nous entamons lors des présentes Séances publiques représenteront ainsi une opportunité précieuse, pour trouver et confirmer des terrains d'entente sur les sujets encore en suspens. Ces discussions seront essentielles pour façonner les décisions finales et tracer le chemin vers des solutions consensuelles et bénéfiques pour la Principauté.

S'agissant des thématiques abordées lors de ces CPE, ces dernières ont porté sur les sujets suivants :

- Le 9 novembre, lors de la CPE dédiée à la **Gestion budgétaire**, un accent particulier a été mis sur l'importance d'établir des prévisions de recettes sur plusieurs années et sur la nécessité de bénéficier d'un plan triennal d'équipement qui reflète une vision financière à la fois prédictive et stratégique, en plaçant des évolutions de recettes face aux programmations de dépenses.
- Le 15 novembre, la Commission s'est penchée sur la question tout aussi fondamentale du **logement des Monégasques**, soulignant la nécessité de répondre de manière adéquate aux besoins de nos compatriotes notamment à travers des approches à la fois humaines, innovantes, qualitatives et quantitatives.
- Le 8 novembre, la Commission s'est attelée à la problématique de la **mobilité**, une question centrale pour la Principauté, en quête permanente de solutions adaptées pour fluidifier les déplacements et pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité de Monaco.
- Le 14 novembre, l'attention s'est tournée vers les projets du **Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD), et de l'Ilot Charles III**. Cette session a permis d'évaluer l'impact significatif de ces projets tant sur le plan urbanistique, que budgétaire et financier.

- Le 13 novembre a été consacré à des discussions sur le devenir du Centre Commercial de Fontvieille (CCF), sur le rôle essentiel que joue cette infrastructure dans l'économie et l'attractivité de la Principauté ainsi que la nécessité d'obtenir un projet équilibré mais toujours ambitieux.
- Les séances des 7 et 14 novembre ont également été marquées par des échanges nourris sur l'importance des Grands travaux pour le développement et l'aménagement de Monaco, avec une attention particulière portée à la planification, la coordination, et l'impact de ces travaux sur le quotidien des Monégasques, des résidents et des pendulaires.
- Enfin, les 13 et 15 novembre, les questions relatives au commerce, aux affaires sociales, à l'égalité femme-homme, à la santé, au numérique, à l'éducation, au sport et à la jeunesse, ainsi qu'à l'innovation et l'attractivité, ont pu être abordées, reflétant la diversité des préoccupations portées par les élus et l'ampleur des enjeux auxquels fait face la Principauté.

Le présent rapport va donc être structuré en suivant ce cheminement qui, comme vous avez pu le constater, ne respecte pas l'ordre chronologique de la tenue des dites Commissions.

S'agissant de la gestion budgétaire, les élus ont pu exprimer, durant les échanges intervenus avec le Gouvernement, leurs vives préoccupations sur l'évolution du Programme Triennal d'Équipement Public (PTEP) annexé au Budget primitif.

A ce titre, la Commission n'a pas manqué de relever que ce programme suit une tendance préoccupante pour l'avenir de la Principauté.

La Commission a ainsi souligné l'importance d'exercer un contrôle rigoureux sur les coûts des projets inscrits au Programme Triennal d'Équipement Public. Cette nécessité

découle de l'augmentation considérable des dépenses du programme, qui ont quadruplé au cours de la dernière décennie, alors que les recettes de l'État ont seulement doublé et que la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel est demeurée stable.

La Commission a ainsi pu exprimer la nécessité absolue d'avoir une meilleure maîtrise des coûts des opérations inscrites au triennal, et de changer les méthodes d'élaboration dudit programme.

A ce titre, les élus ont relevé que certaines pratiques budgétaires se sont progressivement installées et notamment celle consistant à inscrire au PTEP dans un premier temps et pendant des années des frais d'études préalables à la réalisation de travaux, puis dans un second temps, des sommes correspondantes à des coûts opérationnels qui ne paraissent pas toujours maîtrisés.

En effet, la Commission estime que ces pratiques constituent un contournement de l'esprit de la loi n° 841 du 1er mars 1968 relative aux lois de budget, modifiée, dès lors qu'elles permettent de s'extraire du contrôle du Conseil National par une technique s'apparentant à celle du « pied dans la porte », où une demande raisonnable est suivie d'une requête exorbitante. Ces pratiques n'ont pas leur place dans la gestion des finances publiques, car elles ont pour conséquence que le Conseil National ne puisse pas les remettre en question, sauf à imaginer un vote négatif sur l'entièreté d'un budget.

Pour appuyer son propos, votre Rapporteur souhaite présenter deux exemples significatifs :

- En 2021, le montant attribué dans le Programme Triennal d'Équipement Public (PTEP) pour le socle Charles III se chiffrait à 120 millions d'euros. Ce montant a connu une augmentation substantielle, atteignant 817,5 millions d'euros à ce jour, soit une augmentation de 680% en trois ans.

- Concernant le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets, lequel est étroitement lié au socle précédemment évoqué, la somme enregistrée au PTEP en 2021 était de 56 millions d'euros, alors qu'elle s'élève actuellement à 654,9 millions d'euros, soit une augmentation de 1167% en trois ans.

Ce souhait de renforcer la discipline budgétaire de l'Etat reflète la détermination du Conseil National à maintenir le cap d'une gestion financière rigoureuse et prévoyante, éléments clés pour consolider la confiance des investisseurs et des résidents dans l'économie de la Principauté et des Monégasques dans la prospérité de leur pays.

Ainsi, le Conseil National souhaite rappeler concernant le PTEP :

- que la loi n°841 du 1er mars 1968 relative aux lois de budget, modifiée, doit être appliquée avec rigueur, assurant que seuls les projets prêts à être lancés bénéficient d'une inscription accompagnée d'un échancier des travaux. Cette mesure renforcera notre position en tant qu'Etat qui planifie avec sagesse et précaution ;
- qu'un examen minutieux des engagements actuels est nécessaire pour éliminer les articles budgétaires obsolètes ou inappropriés. Seules les opérations en cours ou ayant une date prévue pour leur mise à exécution devront être maintenues, assurant ainsi une utilisation des fonds plus en phase avec la réalité ;
- que chaque nouvel article, ajouté devrait faire l'objet d'une présentation détaillée devant la Commission Mixte d'études pour les Grands Travaux. Cette initiative vise à empêcher de mettre les élus devant le fait accompli, leur permettant ainsi d'exprimer leurs opinions de manière proactive. Cette démarche participative et transparente est conçue pour favoriser une meilleure coopération entre le Gouvernement et l'Assemblée Nationale ;
- que suite au retrait des projets non entamés, le Gouvernement s'engage à fournir un état des lieux des évaluations préliminaires pour les projets en cours de réflexion. Ce relevé devrait présenter une estimation précise des coûts projetés et des

calendriers d'exécution envisagés. Ce dispositif permettra un positionnement toujours plus constructif de la part d'élus mieux informés.

La Commission relève que lors de la Commission Plénière d'Étude du 9 novembre dernier, le Gouvernement a présenté un prévisionnel de recettes pluriannuel pour la période de 2024 à 2027.

Votre Rapporteur tient à remercier le Gouvernement pour avoir donné suite à cette demande récurrente du Conseil National depuis le début de cette mandature. Si l'analyse produite a tenu compte des incertitudes géopolitiques actuelles, notamment la guerre en Ukraine et le conflit en cours au Moyen-Orient, la Commission relève que les services exécutifs font preuve de grande prudence dans les prévisions de croissance, en lien avec le contexte international précité et ses répercussions potentielles, en bout de chaîne, sur l'économie monégasque.

Pour mémoire, la publication d'un prévisionnel de recettes, également préconisée par la Commission Supérieure des Comptes notamment au travers de son rapport sur les comptes et la gestion de l'Etat pour l'Exercice 2021, vise notamment à :

- établir une planification financière pluriannuelle reposant sur des prévisions de recettes se basant sur des hypothèses chiffrées et solidement étayées. Aussi, votre Rapporteur estime que ce dispositif devrait s'accompagner d'une planification équivalente des dépenses d'équipement et d'investissement, tout aussi rigoureuse, renforçant ainsi la cohérence et le fondement réaliste de nos programmes. Cette planification méticuleuse est essentielle pour anticiper et atténuer les incertitudes pouvant compromettre l'équilibre budgétaire de l'État à moyen terme.
- se conformer en conséquence, à l'observation pertinente de la Commission Supérieure des Comptes, qui note que l'estimation des crédits alloués au PTEP, qu'il s'agisse des engagements pluriannuels ou des crédits de paiement annuels, manque jusqu'à présent de fondements concrets et définis.

Tout en saluant la mise en place d'un prévisionnel pluriannuel de recettes par le Gouvernement, votre Rapporteur souligne toutefois le caractère parcellaire de ces documents.

Aussi, il est essentiel que les éléments présentés soient, à l'avenir, développés, notamment en réalisant une mise en perspective des prévisions de recettes et de dépenses. Cette démarche sera fondamentale pour améliorer la prise de décision concernant les arbitrages budgétaires, en particulier ceux relatifs aux dépenses d'équipement.

Aussi, le Conseil National souhaite que ce prévisionnel de recettes puisse être mis à jour sur une base annuelle, permettant alors d'ajuster les projections aux fluctuations économiques, de tenir compte des changements géopolitiques et des nouvelles dynamiques de marché.

Ces mesures préconisées par le Conseil National ne sont pas des contraintes mais plutôt des vecteurs de confiance et de stabilité, gages de solidité financière et de crédibilité pour notre pays.

Pour ce qui concerne le logement des Monégasques, votre Rapporteur constate un montant alloué à cette politique publique de 267.87 Millions d'Euros, soit 13 % du total des dépenses de l'Etat.

Le Conseil National a pour priorité absolue la satisfaction des demandes des nationaux dans des délais raisonnables. La durabilité de l'adéquation entre l'évolution de la demande légitime de logement et le nombre d'appartements neufs construits est un élément essentiel de la politique soutenue par notre Institution, dans l'intérêt général, avec pragmatisme et responsabilité.

En tout état de cause, l'Assemblée ne laissera pas se profiler le spectre du retour d'une pénurie.

Pour mémoire, le Plan National pour le Logement des Monégasques décidé en mars 2019 par le Prince Souverain, et demandé par le Conseil National, répond à un besoin avéré de nos compatriotes. Ce programme prévoit des constructions d'opérations domaniales jusqu'en 2034, et doit continuer à constituer le point de référence de la politique du logement des Monégasques à court et moyen terme.

A ce titre, le 26 septembre dernier, l'Institut Monégasque de la Statistiques de la Statistiques et des Etudes Economiques (IMSEE) a présenté au Conseil National son étude sur le logement des Monégasques. Sur cette base, le Gouvernement estime que les livraisons programmées paraissent suffisantes pour répondre aux besoins des nationaux à l'horizon 2040.

Or, et malgré les éléments chiffrés communiqués à l'Assemblée, la Commission rappelle qu'une étude avec des résultats similaires avait été présentée au Conseil National en 2012.

A l'époque, l'étude prospective de l'IMSEE, prévoyait un besoin de 500 logements sur 10 ans, en indiquant que la livraison de 528 logements entre 2012 et 2014 était de nature à répondre aux besoins de logements sur cette période.

Cette étude mentionnait notamment que « La question du « logement » a changé de nature en quelques années. Elle est passée d'une problématique de gestion de pénurie durant la dernière décennie (politique d'agrandissement du parc domanial par la construction de logements) à une problématique de gestion du parc pour la prochaine décennie. ».

Or, la Commission relève que les projections de 2012 étaient loin du compte, et que ce constat est encore d'actualité 11 ans plus tard.

Aussi, alors que les élus ont à maintes reprises souligné un « trou d'air » dans les attributions de logements domaniaux pour la période de 2025 à 2027, la Commission rappelle au Gouvernement la nécessité de maintenir un rythme de livraison soutenu d'appartements neufs chaque année, afin de respecter le calendrier du Plan National pour le Logement des Monégasques, et donc de garantir aux nationaux une absence de pénurie de logements domaniaux pour les années à venir.

A ce titre, les élus demandent au Gouvernement de confirmer l'hypothèse évoquée en CPE dédiée au logement d'une opération supplémentaire permettant la livraison de 50 logements minimum. Ils souhaitent ardemment que la solution évoquée puisse faire l'objet d'une présentation au Conseil National dans les plus brefs délais, et que celle-ci soit assortie d'un calendrier précis et réaliste.

Par ailleurs, concernant les futures opérations déjà inscrites au Plan National pour le Logement, les élus attendent une décision claire concernant l'opération les Lierres / Nathalie, son élargissement éventuel aux fonciers attenants, décision qui doit, là encore, être accompagnée d'un planning concret.

Dans le même domaine, et plus largement dans le même quartier, les élus attirent l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'une coopération étroite entre nos deux institutions concernant l'avenir du quartier de l'Annonciade dans son ensemble.

En effet, une vision stratégique globale doit être entreprise afin de lancer cette restructuration d'envergure. Cette approche permettrait d'envisager un nouveau quartier dans son ensemble, en matière d'urbanisme et de mobilité, lequel comprendrait différentes infrastructures pour le compte de l'Etat, tout en résolvant durablement le problème du logement domaniaux et en développant de nouvelles recettes budgétaires.

S'agissant de l'accès au logement pour les nationaux, la Commission rappelle que si des évolutions ont été entérinées ces derniers mois s'agissant de l'évolution des critères

d'attribution et des modalités applicables lors des échanges d'appartements, d'autres avancées ayant fait l'objet de discussions récentes entre le Conseil National et le Gouvernement demeurent attendues concernant l'Aide Nationale au Logement.

Par ailleurs, du chemin reste à parcourir en vue d'améliorer encore le système d'attribution des logements domaniaux, de renforcer l'accompagnement des demandeurs, et de fluidifier les relations entre les locataires, l'Etat propriétaire, et les syndicats d'immeubles.

A ce titre, et même si la dématérialisation des procédures est en cours, le Conseil National souhaite que des mesures soient prises afin de faciliter les démarches, en limitant le renouvellement des requêtes et la multiplication d'interlocuteurs avec souvent la même finalité.

Dès lors, les demandes formulées par le Conseil National s'articulent autour de la proposition de création d'une « Agence Domaniale ».

Cette agence, qui constituerait un point d'entrée unique pour le logement des Monégasques, est envisagée comme un nouvel outil, qui transformera en profondeur les procédures d'attribution des logements domaniaux et la gestion des relations avec les locataires.

Par exemple, les élus sollicitent que les commissions d'attributions de logements domaniaux ne soient plus organisées sur une base annuelle mais puissent intervenir plus régulièrement, éventuellement sur une base trimestrielle, afin notamment, que les appartements restitués par d'anciens occupants soient réattribués plus rapidement.

Ainsi, le Conseil National demande, dans le cadre de ce Budget primitif 2024, la création d'un groupe de travail mixte pour échanger avec le Gouvernement sur les contours de cette future agence dans le courant de l'année 2024, afin d'envisager une mise en œuvre à l'horizon 2025.

Une autre thématique principale des échanges intervenus entre le Conseil National et le Gouvernement concerne évidemment la mobilité. Cette problématique endémique en Principauté doit faire l'objet de toutes les attentions, et tenir une place stratégique au sein du Budget de l'Etat.

Lors de la CPE mobilité du 8 novembre 2023, le Gouvernement a apporté de nombreux éléments sur l'ensemble des actions prises, en cours et à venir. A ce sujet, votre Rapporteur constate avec satisfaction les nombreux efforts des services compétents en la matière. Toutefois, cette présentation a mis en lumière une multitude d'actions sectorielles, parfois au stade de simple projet, sans pour autant que des solutions immédiates et concrètes ne soient apportées de manière globale et systémique aux problématiques de mobilité en Principauté.

Par ailleurs, lors de ces échanges les élus ont partagé la volonté du Gouvernement de rendre le territoire attractif et ont accueilli favorablement son souhait de faciliter la mobilité douce et notamment piétonne. Si cet objectif est louable, celui-ci ne peut être mis en œuvre à n'importe quel prix.

A ce titre, la Commission souhaite faire part de ses réserves sur les coûts de l'opération voie piétonne « Boulevard de Belgique – Condamine » comprenant un investissement de 102 Millions d'Euros avec pour objectif de rapprocher le parking d'entrée de ville des Salines au Jardin Exotique vers le quartier de la Condamine.

En effet, la Commission relève que cette continuité piétonne est particulièrement coûteuse dans une période où les recettes ne sont pas acquises, et que d'autres projets pour lesquels un retour sur investissement était attendu sont désormais inversement minimisés.

Par ailleurs, les élus ont pris bonne note que cette voie est envisagée comme un substitut au projet de télécabine qui avait été prévu il y a quelques années.

Aussi, la Commission sera vigilante à la maîtrise des coûts liés à ce projet, lequel devra être accompagné d'un échéancier précis dont les élus souhaitent être destinataires en amont de tout commencement des travaux.

Mais encore, concernant le stationnement de dissuasion envisagé à la Brasca et la Liaison express La Brasca – Monaco, les élus ont pris note de l'engagement d'une étude « quatre saisons », qui sera finalisée à l'automne 2024. Une nouvelle fois, la Commission relève que ce projet est à l'étude depuis plus d'une décennie et reste encore à ce jour à un stade de projection. De plus, la Commission estime que cette opération ne peut se concevoir que si elle s'inscrit dans un schéma de développement ultérieur d'un nouveau projet de desserte reliant Nice à Vintimille.

Concernant le TER, et en réponse aux difficultés rencontrées depuis mars 2023 sur la ligne ferroviaire AZUR, le Gouvernement a assuré qu'il reverrait à la baisse son financement si la qualité de service de la ligne n'est pas à la hauteur. Aussi, la Commission, prenant note de ces éléments avec satisfaction, sera attentive aux termes du renouvellement de la convention de cette ligne.

De plus, l'Assemblée prend acte de l'annonce de l'amélioration future de l'exploitation de la ligne, grâce à l'adoption du système European Rail Traffic Management System (ERTMS) dont la Principauté finance les installations fixes sur son territoire, afin d'augmenter prochainement le cadencement des trains à 10 minutes.

Par ailleurs, les débats en séance privée ont permis d'évoquer, s'agissant de la circulation routière intra-muros, un principe de régulation des accès à la Principauté à l'instar de ce qu'il se fait dans certaines grandes métropoles et qui pourrait uniquement concerner les visiteurs et touristes. A ce sujet, le Conseil National et le Gouvernement sont notamment convenus d'organiser prochainement une réunion de travail afin de réfléchir aux contours de ce dispositif qui pourrait générer de nouvelles recettes pour l'Etat, tout en limitant le trafic automobile en Principauté.

Enfin, l'organisation tout au long de l'année d'évènements en Principauté, nécessaires et importants pour le maintien de son attractivité, a toutefois un impact significatif sur les flux de circulation. Aussi, les élus considèrent qu'une réflexion permettant de dégager des solutions concrètes et innovantes pourrait être engagée entre le Gouvernement et le Conseil National pour la préparation de ces manifestations.

Dès lors, les élus proposent, notamment pour les deux sujets évoqués précédemment, qu'un groupe de travail mixte sur la mobilité soit constitué, avec des représentants de nos deux Institutions.

De surcroît, des améliorations significatives de la mobilité en ville ont pu être constatées grâce à la mobilisation des effectifs de l'Unité de Préservation du Cadre de Vie (UPCV). Cette unité a prouvé son efficacité depuis sa mise en place lors du mandat précédent à la demande du Conseil National. Aussi, les élus souhaitent que cette unité soit renforcée significativement, et que son action soit élargie à toutes les périodes et lieux de congestion automobile.

De même, d'autres initiatives sont également vivement encouragées, comme la construction de logements aux frontières pour les salariés de Monaco, la réalisation rapide de la trémie à double sens au carrefour du Bautugan à Cap d'Ail, et l'ouverture dans les meilleurs délais de la bretelle de l'autoroute A8 dite « de Beausoleil ».

Par ailleurs, les élus ont pris note du projet « re-naturer la ville », présenté par le Gouvernement lors de la Commission Environnement et Qualité de Vie du 2 novembre 2023, lequel a pour objectif à long terme de verdir les rues de la Principauté pour préserver la biodiversité et adapter notre pays aux changements climatiques. Si cette vision sur le long terme, sous forme de concept, est louable et en phase avec les engagements internationaux de la Principauté, la Commission a toutefois noté qu'elle semble être en contradiction avec de récentes actions du Gouvernement en termes d'urbanisme, comme la minéralisation du Larvotto.

Aussi, la mobilité doit être vue de manière pragmatique et à travers une vision globale, par l'optimisation de schémas de déplacements multimodaux entrants, sortants et internes et par le renforcement de la coordination entre les services du Gouvernement, ainsi qu'avec les services compétents des collectivités voisines.

Lors de la Commission Plénière d'Étude dédiée à la mobilité, les élus ont manifesté le souhait que le Gouvernement mette en place une politique d'équipement ambitieuse, calquée sur le modèle de celle élaborée en 2003. Ils appellent à l'élaboration d'un schéma directeur de développement qui devrait intégrer les éléments suivants :

- Un programme détaillé concernant les grands projets d'infrastructure qui façonneront l'avenir de la Principauté ;
- Un programme de logements envisageant les besoins actuels et futurs ;
- Un plan cohérent de déplacements urbains pour améliorer la circulation et la mobilité, incluant un plan de déplacement pour les personnes à mobilité réduite,
- Un plan des réseaux urbains qui tiendra compte de l'ensemble des services publics et de la gestion des ressources,
- Ainsi qu'un plan pour les espaces verts et publics, essentiels à la qualité de vie et à la durabilité environnementale de Monaco.

Enfin, dans un souci de suivi rigoureux et régulier des progrès en matière de mobilité, les élus ont souhaité que des sessions dédiées de la Commission Plénière d'Étude sur la Mobilité soient tenues deux fois par an. Cette demande s'ajoute aux séances prévues pour les Grands travaux, afin de renforcer le suivi détaillé des avancées dans ce domaine.

S'agissant du CTVD, dit projet « Symbiose », pour le traitement et la valorisation des déchets, votre Rapporteur souhaite rappeler quelques éléments de contexte sur cette opération.

L'usine actuelle traite 48000 tonnes de déchets par an et produit d'une part, une partie de l'électricité qui est utilisée sur le territoire monégasque, et d'autre part, de la vapeur qui est réinjectée pour alimenter le réseau en chaud et en froid du quartier de Fontvieille.

Toutefois, la durée de vie de cette usine est limitée à l'horizon 2030, et à ce titre le Gouvernement a proposé une solution d'assemblage unique au monde comportant des technologies de pointes.

Si ce sujet, dans le passé, a pu générer des points de vue divers de la part des élus, le Conseil National a tenu une position unie sur le projet initial « Symbiose ». Depuis lors, il apparaît que ce projet a connu un enchérissement budgétaire très important.

Il ne s'agit pas à ce stade de rouvrir des débats déjà tranchés au sein de notre Assemblée, notamment depuis le vote du Budget primitif 2022 en décembre 2021, avec une inscription de ce projet au triennal d'équipement public à hauteur de 377 millions d'euros.

Dans le cadre du projet de loi de Budget primitif 2024, ce projet figure désormais au niveau de 654,90 millions d'euros. Dans le même temps, le coût du « socle Charles III », est passé d'une estimation de 280 millions d'euros en 2015, à 670 millions d'euros en 2022, 755 millions d'euros en 2023, pour apparaître désormais à hauteur de 817 millions d'euros.

Lors de la CPE dédiée du 14 novembre 2023, les élus ont pris acte des explications concernant la hausse des coûts au regard du contexte inflationniste (+95 Millions d'euros) de ces derniers mois, mais également de l'intégration d'autres fonctions au sein de l'infrastructure

projetée (149 Millions d'euros) comme la Déchetterie, l'UTER (traitements des eaux) et la centrale chaud-froid.

Sur l'aspect budgétaire, pour ce qui concerne la capacité de financement, le Gouvernement a indiqué que compte tenu du coût, de la durée de l'opération et du compte de dépôt déjà alimenté (109 Millions d'euros) le budget annuel de cette opération pourrait s'élever à environ 70 millions d'euros.

A ce titre, le Gouvernement estime que ce montant serait « *soutenable* » pour le budget de l'Etat, celui-ci correspondant à 10% du budget annuel d'équipements et d'investissements.

Toutefois les élus demeurent partagés sur cette position, notamment lorsque sur d'autres projets, le Gouvernement semble adopter une posture très réservée au regard de la conjoncture et des recettes à venir.

Par ailleurs, les débats en séance privée ont porté sur la technologie très innovante envisagée par le projet SYMBIOSE, à la verticale, alors que le traitement des déchets s'effectue traditionnellement à l'horizontale.

Les élus ont notamment relevé que le choix de cette technologie nouvelle, qui serait développée spécialement pour la Principauté, pourrait induire certains risques et incertitudes non négligeables dans la mise en service de l'usine. Les élus seront dès lors très vigilants sur les différentes garanties de fonctionnement de cette infrastructure.

Les élus ont également pris en considération que des pistes d'optimisation des coûts pourraient être envisagées.

Aussi, les élus souhaitent que le Gouvernement mette en place une politique de rationalisation et de maîtrise des coûts de cette infrastructure stratégique pour la Principauté.

Par ailleurs, le CTVD ne peut être évoqué sans aborder l'îlot Charles III, dont le socle, qui soutient l'usine précitée, pourrait être utilisé pour construire plusieurs tours ayant pour objectif d'accueillir de 25.000 à 30.000 mètres carrés de bureaux et d'activité, ainsi qu'un projet paysager.

Ce projet d'environ 320 000 m³ comprendrait des volumes avec des hauteurs entre planchers importantes qui pourrait intégrer, d'ici 2030, un centre de Distribution Urbaine, des locaux pour les services communaux, des locaux techniques et de circulation, des commerces et la relocalisation de la station-service d'entrée de ville.

S'agissant des tours qui pourraient être construites sur cet espace, votre Rapporteur indique qu'il manque à ce stade des éléments d'information essentiels concernant ce projet. En effet, afin de bénéficier d'une vision générale et prospective sur cet espace, les élus s'interrogent sur les modalités de financement de ces structures et sur le revenu des loyers qui pourraient être générés. De fait, les élus s'enquière de l'équilibre financier global de cette opération.

En effet, la question qui se pose à ce stade est la suivante : l'investissement considérable prévu sur ce socle est-il envisagé dans une perspective de rentabilité future. A ce titre, les élus souhaitent savoir si le Gouvernement a envisagé la création d'un véhicule juridique pour que l'Etat puisse valoriser les surfaces dont il est propriétaire, pour son propre compte.

S'agissant de l'attractivité commerciale de la Principauté, le projet de restructuration du Centre Commercial de Fontvieille a été un point central des échanges intervenus à l'occasion de l'examen du présent projet de loi, marquant une divergence de vues notable entre le Gouvernement et l'Assemblée.

En effet, lors des débats en Séance publique intervenus dans le cadre du Budget Rectificatif de l'année 2023, les élus ont été informés que le Gouvernement envisageait non plus un projet ambitieux de restructuration du Centre Commercial, mais un nouveau projet d'une envergure limitée. Cette annonce a été accueillie avec une grande déception, voire une certaine amertume, alors que le projet initial devait entrer prochainement dans sa phase de concrétisation.

A ce stade, les élus rappellent que ce projet avait fait l'objet d'une présentation détaillée à l'Assemblée de la précédente mandature dès 2018.

Depuis lors, des sommes conséquentes ont été régulièrement inscrites, dédiées aux études préparatoires. Le démarrage des travaux était prochainement attendu, au moment de la livraison de l'Ilot Pasteur, avec notamment le transfert de l'espace Léo Ferré au sein de cette structure.

Ce projet initialement ambitieux, totalement dénaturé, avait pourtant fait l'objet d'une présentation actualisée à l'assemblée en juillet 2023.

Le Gouvernement lors des débats en Commission Plénière d'Etude intervenus le 13 novembre dernier, sans aucun projet précis et sans financement détaillé, a toutefois évoqué ce qui ressemble davantage à un rafraîchissement qu'à la restructuration globale d'un espace de vie et commercial répondant aux critères attendus aujourd'hui par les consommateurs et propre à assurer l'attractivité commerciale du quartier en lien avec les autres quartiers.

A cette occasion, la Commission rappelle que dans sa dernière version de juillet 2023, le projet initial prévoyait :

- un hypermarché repensé,
- la création d'un drive,
- 80 boutiques et moyennes surfaces avec notamment des enseignes internationales de mode et de décoration,
- des restaurants et un food-court,
- un cinéma de 4 à 6 salles de dernière génération,
- un parc paysager de près de 2 hectares,
- un espace culturel,
- un parking optimisé et redimensionné et une zone logistique restructurée.

A cela, s'ajoutait la perspective d'un retour sur investissement dans un délai estimé à une dizaine d'années par les retombées de T.V.A. et l'encaissement des nouveaux loyers générés par l'extension du Centre.

Or, il ressort des éléments communiqués par le Gouvernement que ce projet n'est plus en phase avec la stratégie initiale soutenue par le Conseil National depuis près de six ans.

Dès lors, la Commission demande au Gouvernement de prendre en compte le caractère stratégique et productif de cet équipement de proximité et d'attractivité pour la population comme pour les salariés de notre pays. Sans remettre en cause l'interrogation du Gouvernement sur l'opportunité de dépenser une enveloppe budgétaire dépassant, selon les dernières estimations, plus de 500 millions d'euros, les élus demandent à ce que le nouveau dimensionnement de ce projet réponde aux besoins modernes d'un centre commercial évoluant dans un contexte concurrentiel important.

Le Centre Commercial de Fontvieille, vieillissant, doit être envisagé comme un atout majeur pour l'attractivité économique de Monaco. Il s'agit, au sens des élus, d'un des seuls, si ce n'est le seul investissement productif inscrit actuellement au Programme Triennal d'Équipement. Dès lors, la Commission estime que ce projet ne devrait pas se faire à minima,

afin de pouvoir bénéficier d'un retour sur investissement important à un moment où la Principauté cherche de nouvelles recettes.

Par ailleurs, votre Rapporteur insiste sur l'importance stratégique de son emplacement, situé au cœur d'un nœud inter-quartiers. Cette position géographique prioritaire soulève des enjeux majeurs en termes de mobilité et de transit. Il est donc primordial que le Gouvernement prenne en considération cet aspect et s'appuie sur le nouveau Centre commercial pour élaborer des solutions de mobilité innovantes, efficaces et appropriées.

Concernant l'offre commerciale attendue par les Monégasques, les résidents, et les salariés, le Conseil National confirme son souhait de voir le nouveau projet proposer les éléments suivants :

- un cinéma moderne de dernière génération, notamment pour notre jeunesse et les familles ;
- un hypermarché reconfiguré aux meilleurs standards actuels ;
- une offre commerciale élargie, avec des enseignes complémentaires à l'offre commerciale monégasque ;
- une offre de commerces de bouche diversifiée, notamment pour renforcer notre attractivité professionnelle ;
- un parking optimisé et relié à celui de l'Ilot Pasteur ;
- et enfin, un espace de vie réinventé, exemple de végétalisation urbaine.

Les élus, attachés à la vision initiale du projet, datant de 2018, d'un centre commercial modernisé, confirment leurs attentes, et attendent du Gouvernement qu'il apporte des réponses claires sur le devenir de cette opération, accompagnées d'un phasage de travaux mis à jour et d'une évaluation budgétaire, tout en prenant en considération la nécessité de dépenser moins, tout en dépensant mieux.

Au-delà de la question du Centre Commercial de Fontvieille, les élus n'ont pas manqué d'aborder à l'occasion des Commissions Plénières d'Etudes la question centrale du commerce en Principauté.

A ce titre, la Commission a notamment relevé que si les réunions de l'Observatoire du Commerce permettaient aux professionnels des divers quartiers d'échanger sur des problématiques communes, ces rencontres devaient probablement évoluer vers un nouveau format, afin d'aboutir à la concrétisation de mesures effectives pour le commerce monégasque.

Les élus ont notamment évoqué avec le Gouvernement la possibilité de réactiver des réunions qui avaient été organisées au début de la précédente mandature entre la Direction du Développement Économique, le Conseil National et les commerçants. Ces réunions avaient notamment abouti à un certain nombre d'initiatives efficaces pour la vitalité de l'offre commerciale de nos quartiers.

S'agissant du quartier du Jardin Exotique, les élus n'ont pas manqué de relever que le développement d'équipements supplémentaires, tels que le projet du parking d'entrée de ville qui devrait être livré dans le courant de l'année 2024, la réouverture programmée du Jardin Exotique et la livraison récente et prochaine de logements, devraient s'accompagner d'un développement de l'offre commerciale.

Lors des échanges en séance privée, le Gouvernement a notamment indiqué ne pas avoir encore défini la destination des surfaces tertiaires au-dessus des Salines. Aussi, votre Rapporteur suggère que les services exécutifs s'attèlent à définir une véritable stratégie commerciale pour redynamiser l'ensemble de ce quartier. Il en va de même dans le cadre de l'élaboration du futur quartier de l'Annonciade.

Par ailleurs, la Commission relève que des crédits d'études ont été inscrits pour la restructuration de la Place des Moulins. Lors des débats, le Gouvernement a notamment avancé qu'il apparaissait nécessaire de préparer un projet avec pour échéance la fin de l'année 2024,

estimant que cette place pourrait constituer le cœur de la continuité commerciale entre le boulevard des Moulins et le boulevard d'Italie. La Commission se félicite de cette décision et espère que cette restructuration pourra être envisagée dans les délais annoncés.

Enfin, et du point de vue du soutien aux commerçants, la Commission salue l'engagement du Gouvernement à maintenir son soutien au dispositif CARLO, très apprécié par la population.

Ce dispositif participe d'ailleurs depuis plusieurs années à la mise en œuvre du versement de la prime exceptionnelle de fin d'année aux fonctionnaires et agents de la fonction publique. Aussi, les élus constatent avec satisfaction le principe de reconduction de cette prime, y compris pour le personnel de la Commune et des Etablissements publics.

Toutefois, la Commission a relevé que cette reconduction s'effectuait selon les modalités de l'exercice 2021, et non celles de l'an dernier, dès lors que l'exercice 2022 avait été caractérisé par des dispositions exceptionnelles liées à l'accélération de l'inflation. La Commission a pris note de cette décision et relève, par ailleurs, que l'année 2023 a été marquée par trois nouvelles majorations du traitement des fonctionnaires, agents de l'Etat, et retraités de la fonction publique :

- + 1.5% au 1er avril 2023 ;
- + 1,5% au 1er juillet 2023 ;
- + 0.7% au 1er octobre 2023.

Les élus, saluent avec satisfaction ces revalorisations du point indiciaire intervenues au cours de l'année et seront vigilants concernant l'évolution de l'inflation et des réajustements nécessaires.

S'agissant de l'emploi public, les élus ont notamment évoqué lors des débats intervenus à l'occasion de l'examen du Budget Rectificatif 2023 la situation professionnelle des aides maternelles qui demeurent dans l'attente d'un reclassement et de l'élaboration de fiches de postes, la revalorisation des échelles indiciaires des travailleurs sociaux, ou encore le statut des personnels qui travaillent dans les établissements publics, comme le Centre Scientifique de Monaco et le Nouveau Musée National de Monaco.

Concernant la situation des aides-maternelles qui exercent dans les établissements d'enseignement de la Principauté, les élus ont pris note de l'élaboration récente de fiches de postes pour ces personnels. Toutefois, l'Assemblée rappelle que ces fiches devaient s'accompagner d'une réévaluation de leur situation indiciaire, afin que celle-ci soit en adéquation avec l'évolution de leurs missions. A ce titre, le Conseil National reste dans l'attente du détail des dispositions envisagées par le Gouvernement s'agissant de ladite réévaluation.

Pour ce qui relève de la revalorisation des échelles indiciaires des travailleurs sociaux, le Gouvernement a pu indiquer dans sa réponse au Rapport du Projet de loi n°1079 portant fixation du budget de l'exercice 2023 – rectificatif, que celle-ci devrait intervenir au premier trimestre de l'année 2024. Dès lors, les élus seront particulièrement attentifs à ce qu'elle soit effective dans les délais annoncés.

Enfin, concernant les personnels des établissements publics, le Conseil National appuie également la demande de ces professionnels de bénéficier d'un statut spécifique. A ce sujet, le Gouvernement a confirmé que des échanges allaient prochainement être engagés avec les entités concernées. Là encore, le Conseil National sera particulièrement vigilant pour que ces statuts puissent entrer en vigueur dans les délais les plus brefs pour sécuriser la situation de ces professionnels.

Dès le début de cette mandature, les élus ont démontré tout leur engagement pour l'évolution des questions sociales en Principauté. Cet engagement s'est matérialisé par l'adoption de plusieurs mesures significatives depuis février 2023, et notamment le vote de la

loi n°1.544 du 20 avril 2023 instituant une Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire et l'adoption le 15 juin 2023 du projet de loi n°1073 relatif au don de congés.

En outre, à l'heure de l'élaboration du présent rapport, le Conseil National a finalisé l'étude :

- du projet de loi n°1083 portant modification de la loi n°1.309 du 29 mai 2006 relative au congé de paternité accordé aux salariés, afin d'allonger sa durée de douze à vingt-et-un jours ;
- de la proposition de loi n°259 portant modification de certaines dispositions de la loi n°729 du 16 mars 1963 relative au contrat de travail, modifiée et instituant la rupture conventionnelle du contrat de travail.

L'accès à l'emploi et le suivi des carrières, tant dans le privé que dans le public, apparaît comme un objectif important pour cette mandature.

Concernant l'emploi privé, la Principauté a récemment organisé avec succès le Forum pour l'Emploi, pour lequel le Gouvernement a d'ores et déjà annoncé qu'une deuxième édition se tiendra en février prochain. Si cette initiative importante doit être pérennisée, elle doit toutefois être complétée d'un accompagnement des travailleurs et des employeurs en numérisant les procédures d'embauche, et en assurant un suivi de la formation et des reconversions professionnelles.

En outre, le Conseil National sera particulièrement attentif à la sensibilisation des acteurs économiques à la lutte contre le harcèlement au travail ou encore aux questions d'égalité femme-homme, avec l'évolution attendue de la notion de chef de foyer.

Avec la création de la délégation interministérielle pour la promotion et la protection des droits des femmes en 2018, le Gouvernement a fait de l'égalité femme/homme l'une de ses priorités.

A ce titre, le Conseil National a notamment adopté, lors de la précédente mandature la loi n°1.517 du 23 décembre 2021 portant réforme des dispositions relatives à l'incrimination des agressions sexuelles, ainsi que la loi n°1.523 du 16 mai 2022 relative à la promotion et la protection des droits des femmes par la modification et l'abrogation des dispositions obsolètes et inégalitaires.

En outre, l'Assemblée avait également demandé et obtenu, le dépôt du projet de loi n°1074 relatif à l'indemnisation des victimes d'infractions à caractère sexuel, de crimes et de délits envers l'enfant et de violences domestiques qui devrait être soumis au vote des élus lors de la présente session. Ce texte permettra alors une meilleure indemnisation des victimes de ces violences puisque l'Etat pourra assurer la prise en charge du préjudice subi, en lieu et place de l'auteur de l'infraction lorsque celui-ci est insolvable.

S'agissant là encore de l'égalité femme/homme, le Conseil National a bien noté que le Gouvernement entendait déposer un projet de loi sur le congé parental. Les élus ont également relevé avec satisfaction que les négociations récentes avec les représentants des travailleurs indépendants en vue de la création d'un congés maternité au sein du régime de la Caisse d'Allocation Maladie des Travailleurs Indépendants (CAMTI) ont abouti au récent dépôt du projet de loi n°1086.

L'égalité femme/homme avance en Principauté, mais la Commission n'en est pas moins consciente que des travaux restent à accomplir, notamment en matière de lutte contre les violences économiques, de lutte contre certaines violences sexistes et sexuelles ou encore de la responsabilisation des auteurs de violence.

S'agissant des questions de santé, la Principauté de Monaco est engagée depuis de nombreuses années pour maintenir à niveau l'excellence de son offre de soins. Il s'agit en effet d'un pilier de son attractivité. C'est pourquoi le Conseil National souhaite que la livraison du Nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace permette de développer des spécialités médicales de pointe au sein de cet établissement.

Ce développement ne doit toutefois pas faire oublier la place importante que tient la médecine de ville dans le dispositif monégasque de santé.

Face à la pénurie de médecins qui touche tant le pays voisin que la Principauté, le Conseil National est particulièrement attentif à la possibilité pour les professionnels de ce secteur de pouvoir s'installer et développer leur activité en Principauté. Ainsi, le Conseil National est favorable à ce que des maisons de santé puissent être créées, avec des spécialités médicales et paramédicales non représentées, ou faiblement représentées en Principauté.

Pour ce qui relève de la prise en charge de nos aînés, les élus ont à plusieurs reprises souligné l'importance de créer un nouvel Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en Principauté.

Aussi, la Commission a pris bonne note du projet présenté par le Gouvernement au niveau du quartier du Jardin Exotique à la frontière franco-monégasque. Si la Commission salue la volonté du Gouvernement conduisant à la recherche d'un lieu adapté pour accueillir cette nouvelle structure, les élus s'interrogent toutefois sur la localisation proposée qui pourrait poser des difficultés pratiques pour les futurs résidents.

Enfin, la santé voit actuellement un mouvement de transformation vers une numérisation des pratiques. A ce titre, la Commission souhaite disposer d'éléments sur la politique du Gouvernement en matière de santé numérique.

En outre, concernant l'avenir du Fonds Bleu, le Gouvernement a récemment informé le Conseil National qu'il envisage de lancer très prochainement un dispositif actualisé, auquel les élus souhaitent pouvoir être associés, afin de soutenir l'innovation et de permettre aux acteurs de relever les nouveaux défis technologiques et d'adopter des pratiques de sécurité numérique.

Or, dans le cadre du Budget 2024, la Commission constate que le Gouvernement envisage de réduire le budget alloué à la transition numérique de -25,5% par rapport au Budget Rectificatif 2023. Face à ce constat, les élus craignent que cette diminution vienne entraver le fonctionnement général et le développement de nouveaux projets des services concernés.

Tout d'abord, en termes d'investissement et de développement de projets numériques, les élus rappellent l'importance pour la Principauté de conserver la trajectoire des initiatives lancées ces dernières années en étant à la pointe dans ce secteur.

C'est le cas, entres autres, du service MConnect, pilier de l'identité numérique à Monaco, et qui positionne la Principauté comme un Etat moderne dans ce domaine. Cependant, avec l'émergence du portefeuille numérique de l'Union Européenne, qui permettra entre autres d'ouvrir des comptes bancaires, d'effectuer des paiements et de gérer numériquement des documents administratifs, l'avance acquise par Monaco risque de disparaître dans l'hypothèse de restrictions budgétaires.

Aussi, face à ces enjeux, il est essentiel que le Gouvernement poursuive ses investissements dans la transition numérique afin de développer de nouvelles solutions et de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble des outils numériques des services de l'Etat.

Dans cette droite ligne, les élus rappellent également l'importance de développer rapidement les capacités numériques de certains services de l'administration. A titre d'exemple, certaines procédures de la Direction des services fiscaux, telles que l'enregistrement et le traitement des déclarations de T.V.A. et d'I.S.B. pourraient être améliorées grâce à l'outil numérique, facilitant grandement l'expérience de l'ensemble des usagers et le travail des fonctionnaires et agents en matière de recouvrement.

De ce fait, le Gouvernement devrait continuer d'adopter une approche prospective et stratégique dans le domaine du numérique afin, de renforcer l'attractivité de la Principauté de

rester en phase avec les évolutions numériques européennes, d'assurer la modernisation des services publics et la qualité de notre modèle éducatif.

S'agissant de ce dernier point, les élus invitent le Gouvernement à dispenser de nouvelles formations notamment dans le domaine du numérique, du bâtiment ou encore une filière paysagiste. Ces nouveaux cursus constitueraient un atout considérable pour les secteurs porteurs d'emplois en Principauté et seraient gage de qualité pour nos acteurs économiques.

En outre, concernant l'attribution des bourses d'études, les élus souhaitent faciliter l'accès à l'apprentissage des personnes reconnues handicapées.

A ce sujet, les élus ont demandé au Gouvernement à ce que l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et l'allocation d'éducation spéciale ne rentrent plus dans le calcul des bourses d'études lorsqu'elles concernent un étudiant en situation de handicap. Dès lors, la Commission sera attentive à la réponse du Gouvernement quant à la mise en place de ces mesures.

Par ailleurs, les élus de cette mandature ont fait de la lutte contre le harcèlement scolaire un point très important de leur programme. Les élus attendent du Gouvernement qu'il apporte les meilleures solutions pour faire face à ce fléau. Tous les moyens doivent être déployés pour sensibiliser et accompagner les jeunes victimes de harcèlement et leurs familles.

A ce titre, lors des échanges en Commission Plénière d'Etude, le Gouvernement a annoncé mettre en place un système de relais afin que les signalements puissent se faire également en dehors des périodes scolaires et des heures de fonctionnement et d'ouverture des établissements scolaires.

Les élus réitèrent leur demande de création d'un site internet et d'une ligne téléphonique dédiée, dispositif prévu dans la loi n° 1.513 du 3 décembre 2021 relative à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire.

Concernant, là encore, notre jeunesse, les élus sollicitent du Gouvernement l'élaboration d'une politique ambitieuse d'offre d'activités sportives et de loisirs afin que les jeunes de la Principauté n'aient pas à parcourir de grandes distances pour bénéficier de certaines infrastructures.

A ce sujet, les élus relèvent que le projet de bowling au sein de la ZAC Saint Antoine, annoncé depuis plus de 3 ans, demeure encore au stade de projet. Dès lors, la Commission souhaite que tout soit mis en œuvre pour que ce projet puisse se concrétiser rapidement.

Par ailleurs, les élus regrettent la disparition de la patinoire qui était installée jusqu'à l'année dernière en période hivernale sur le Port Hercule.

En effet, cette infrastructure sportive, et de loisir, constituait un prérequis indispensable pour la participation de la Fédération Monégasque de Patinage aux compétitions internationales. En outre, la patinoire était grandement appréciée par les jeunes et les familles de la Principauté.

Plus généralement s'agissant de la pratique sportive, le Gouvernement a annoncé à de multiples reprises, notamment lors des Séances publiques dédiées au vote du Budget Rectificatif 2023, le dépôt du projet de loi sur le sport avant la fin de l'année. A l'heure de l'adoption de ce rapport, les élus n'ont toujours pas été destinataire de ce texte très attendu, et seront très attentifs à ce que le Gouvernement procède son dépôt dans les délais annoncés.

Aussi, la Commission rappelle l'importance de maintenir des infrastructures sportives de qualité au bénéfice des sportifs amateurs et professionnels de la Principauté.

Sur ce point, la Commission a bien noté que l'ensemble des associations sportives exerçant leurs disciplines au sein du Collège Charles III pourront bénéficier d'outils rénovés au sein du nouveau Collège.

En outre, eu égard aux inquiétudes actuelles sur les recettes annoncées évoquées plus tôt par votre Rapporteur, les élus seront particulièrement vigilants à ce que les subventions allouées aux associations sportives ne soient pas impactées par d'éventuelles restrictions budgétaires, notamment à une période de forte inflation liée au contexte mondial actuel.

En effet, le bon fonctionnement de nos associations sportives est un véhicule important de l'image et de l'attractivité de la Principauté, pourvoyeur tant d'activités pour nos jeunes amateurs, que de sportifs de haut niveau représentant la Principauté dans des compétitions internationales.

La Commission rappelle aussi que le soutien du Gouvernement doit concerner aussi bien la promotion du sport masculin que du sport féminin, en plein essor médiatique.

L'ensemble de ces sujets contribuent fortement à l'attractivité de la Principauté.

En effet, dans un contexte mondial marqué par l'instabilité géopolitique et les incertitudes économiques, les atouts de la Principauté de Monaco se révèlent plus pertinents que jamais. La stabilité politique, la sécurité exceptionnelle et des finances publiques affranchies de dettes constituent des forces indéniables dans un monde qui évolue rapidement.

Par ailleurs, les élus ont, à de multiples reprises, avisé le Gouvernement sur la nécessité de continuer à innover pour renforcer l'attractivité de la Principauté, notamment en matière d'évolution du droit des sociétés et d'outils de gestion patrimoniale.

A ce titre, la Commission reste toujours dans l'attente de l'annonce par le Gouvernement de la transformation éventuelle en projets de lois des propositions de lois n°257 – Proposition de loi relative aux Sociétés d'Innovation Monégasques par Actions (SIMA) et n°256 – Proposition de loi relative aux Sociétés Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (SURL) en date du 15 juin 2023, dont les dispositifs sont attendus par les entrepreneurs de la place.

En tout état de cause, la Commission sollicite un renforcement des moyens alloués à la Cellule Attractivité dans une période économique sensible durant laquelle il faut plus que jamais être en mesure de faire la promotion de la singularité monégasque auprès des populations cibles.

L'innovation est un pilier essentiel de notre stratégie de diversification économique. La favoriser renforce non seulement la compétitivité économique de la Principauté mais contribue également à la création d'emplois de qualité, au développement de nouvelles industries et à l'affirmation de Monaco comme un centre d'excellence en matière d'innovation et de technologie.

En conclusion, au terme de ce Rapport, le Conseil National demande au Gouvernement à l'occasion de ce Budget Primitif 2024 de bien vouloir prendre en considération ses propositions et ses positions sur les sujets suivants :

- **Concernant la mise à jour du PTEP :**
 - Accompagner chaque article inscrit au PTEP d'un échéancier précis intégrant, le cas échéant, les sous-ensembles n'ayant pas pu être chiffrés au moment de la rédaction du rapport relatif au PTEP ;

- Supprimer les articles budgétaires dont les opérations ne seraient pas en cours ou n'auraient pas de date prévue pour leur mise à exécution.
- **S'agissant de l'Anticipation des Inscriptions :**
 - Réaliser une présentation systématique devant la Commission Mixte d'Étude pour les Grands Travaux des nouveaux articles avant leur ajout au PTEP.
- **Concernant le prévisionnel de recettes :**
 - Présenter systématiquement en annexe du Budget primitif, un plan pluriannuel de recettes fondé sur des hypothèses chiffrées et documentées.
- **S'agissant de la maîtrise des coûts des Grands travaux :**
 - Renforcer la maîtrise des coûts des Grands travaux avec une spécification plus stricte des cahiers des charges, pour éviter des modifications majeures en cours de réalisation.
- **Concernant la valorisation du foncier appartenant à l'Etat :**
 - Engager une réflexion pour la création d'un véhicule juridique afin que l'Etat puisse valoriser les surfaces dont il est propriétaire, pour son propre compte.
- **S'agissant du logement des Monégasques :**
 - Confirmer une opération supplémentaire d'au moins 50 logements dont l'étude a été annoncée lors de la CPE dédiée au logement du 15 novembre 2023, avec une localisation arrêtée et un planning des travaux ;
 - Constituer un groupe de travail mixte en vue de la mise en place, à l'horizon 2025, de l'Agence Domaniale.
 - Mettre à jour le Plan National pour le Logement des Monégasques, conformément au rythme de livraison annoncé en 2019 et garantir aux nationaux l'absence de pénurie de logements domaniaux pour les années à venir ;
- **Concernant la Mobilité :**
 - Elaborer une politique d'équipement accompagnée d'un schéma directeur de développement, alignée sur le modèle de celle établie en 2003, et en cohérence avec le PTEP ;

- Organiser deux CPE mobilité par an ;
- Constituer un groupe de travail « mobilité » permettant d’engager des réflexions et des échanges réguliers sur, notamment :
 - les contours d’un principe de régulation des accès à la Principauté ;
 - la mise en place de mesures concrètes pour améliorer les flux de circulation lors des grands événements.
- Renforcer les effectifs de l’UPCV.
- **S’agissant du CTVD et de l’Ilot Charles III :**
 - Elaborer pour le CTVD une politique de rationalisation et de maîtrise des coûts de cette infrastructure stratégique pour la Principauté ;
 - Puisque le socle de l’Ilot Charles III est défini, obtenir des précisions sur le projet d’urbanisme envisagé par le Gouvernement.
- **Concernant la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille :**
 - Planifier une restructuration équilibrée et moderne du Centre Commercial de Fontvieille sans changer la nature stratégique du projet ;
 - Engager une nouvelle évaluation budgétaire du projet et mettre à jour le phasage des travaux.
- **S’agissant du commerce :**
 - Engager la revitalisation commerciale du Jardin Exotique à travers la définition d’une stratégie commerciale pour ce quartier, en exploitant notamment les opportunités des espaces tertiaires au-dessus des Salines et du Bel Air ;
 - Mettre en œuvre la restructuration de la Place des moulins dans les délais annoncés ;
 - Repenser les réunions de l’observatoire du commerce pour aboutir à des solutions concrètes pour nos commerçants.
- **Concernant les questions sociales :**
 - Procéder au reclassement des aides maternelles ;

- Revaloriser les échelles indiciaires des travailleurs sociaux ;
- Créer un statut pour les personnels de certains établissements publics.
- **S’agissant de l’égalité femme-homme :**
 - Poursuivre le travail engagé pour faire évoluer la notion de chef de foyer ;
 - Etudier l’évolution de nos textes en matière de lutte contre les violences économiques, de lutte contre certaines violences sexistes et sexuelles ou encore de la responsabilisation des auteurs de violence.
- **Concernant la santé :**
 - Créer des maisons de santé, avec des spécialités médicales et paramédicales non représentées, ou faiblement représentées en Principauté ;
 - Accélérer les projets liés à la santé numérique.
- **S’agissant du Numérique :**
 - Maintenir les budgets dédiés à la Transition Numérique à la hauteur des ambitions de la Principauté ;
 - Développer une politique ambitieuse pour intégrer l’identité numérique au travers de portefeuilles électroniques ;
 - Poursuivre le mouvement de numérisation des services de l’Etat ;
 - Être associés à la mise en place du nouveau programme d’optimisation numérique (Fonds Bleu).
- **Concernant l’éducation :**
 - Supprimer du calcul des bourses d’étude l’allocation adulte handicapé (AAH) et l’allocation d’éducation spéciale ;
 - Renforcer la lutte contre le harcèlement scolaire.
- **S’agissant du sport et de la Jeunesse :**
 - Concrétiser le retour d’un bowling dans les meilleurs délais ;
 - Maintenir des activités sportives et de loisirs pour la jeunesse, en Principauté, et dans sa proximité immédiate ;

- Réaliser le dépôt avant la fin de l'année du projet de loi sur le Sport.
- **Concernant l'innovation et l'attractivité :**
 - Encourager l'innovation par des mesures concrètes et efficaces, notamment, par la création de nouvelles formes juridiques ;
 - Renforcer les moyens alloués à la Cellule Attractivité.

Votre Rapporteur invite l'ensemble de ses collègues à faire preuve d'une attention soutenue avec une approche pragmatique et responsable. Il ne fait pas de doute que les élus du Conseil National détermineront leur vote en fonction de la clarté des réponses qui seront apportées par le Ministre d'État et le Gouvernement.

Comme l'avait souligné J.F. Kennedy : « *En chinois, le mot crise est formé de deux caractères. L'un représente le danger. L'autre l'opportunité.* ».

Ce qui amène votre rapporteur à souligner que les récents désaccords entre le Conseil National et le Gouvernement doivent être perçus comme une opportunité d'améliorer nos méthodes, et de faire évoluer notre cadre budgétaire. C'est dans cet esprit constructif que les crises peuvent déboucher sur des avancées concrètes, dans l'intérêt général, pour le bien des Monégasques, des résidents, des salariés et des visiteurs de la Principauté.

Dans l'union nationale et dans l'unité des Institutions, après avoir indiqué les différents chemins de la concertation, le Conseil National attend désormais du Gouvernement qu'il fasse plusieurs pas vers lui.